



Mairie de Combs-la-Ville  
Esplanade Charles de Gaulle  
C.S. 10570- 77 383 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13.16.00

Envoyé en préfecture le 14/05/2024  
Reçu en préfecture le 14/05/2024  
Publié le 15/05/2024  
ID : 077-217701226-20240514-2024\_148C-AR

## DECISION n° 2024 /148 C

### SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT DE TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX, AVEC LA SOCIETE SCUTUM

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 25 mars 2024 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 26 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

*de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de souscrire un contrat d'abonnement de télésurveillance des bâtiments communaux.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer un contrat d'abonnement de télésurveillance avec la Société SCUTUM sise 21 bis, rue du Pont des Halles à Rungis (94536), pour un montant annuel de 7 872,00 € HT, soit 9 446,40 € TTC pour la télésurveillance des sites municipaux, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 4 ans.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville sur les natures 6156 et 6288.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 14 mai 2024

Le Maire  
Guy GEOFFROY

